

**ANNEXE IIa**  
**UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLOME**

## UNITÉ U11 : MATHÉMATIQUES

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité « Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés » du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement A défini en annexe de cet arrêté.

## UNITÉ U12 : SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité « Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés » du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 4 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement des sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

## UNITÉS U2, U31, U32, U33 : UNITÉS PROFESSIONNELLES

La définition du contenu des unités professionnelles U2, U31, U32 et U33 du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation ;
- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

	Préparation d'une opération	Réalisation d'une installation	Livraison d'une installation	Dépannage d'une installation
<b>Compétences</b>	<b>U2</b>	<b>U31</b>	<b>U32</b>	<b>U33</b>
C1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte	X			
C2 : Organiser l'opération dans son contexte		X		
C3 : Définir une installation à l'aide de solutions préétablies	X			
C4 : Réaliser une installation de manière éco-responsable		X		
C5 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation			X	
C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation			X	
C7 : Valider le fonctionnement de l'installation			X	
C8 : Diagnostiquer un dysfonctionnement				X
C9 : Remplacer un matériel électrique				X
C10 : Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel	X			
C11 : Compléter les documents liés aux opérations	X			
C12 : Communiquer entre professionnels sur l'opération		X		
C13 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération			X	

## UNITÉ U2 : PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION

### Contenu :

- analyser les conditions de l'opération et son contexte, en recueillant des informations, en repérant les contraintes techniques et celles liées à l'efficacité énergétique, en évaluant les risques professionnels et en proposant des mesures de prévention, en repérant les contraintes environnementales et les interactions avec les autres intervenants,
- définir une installation à l'aide de solutions préétablies, en constituant le dossier technique et en proposant des solutions techniques préétablies qui intègrent l'efficacité énergétique,
- exploiter des outils numériques dans le contexte professionnel,
- compléter des documents liés aux opérations en rassemblant les informations nécessaires.

Contexte professionnel : un des secteurs d'activités définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

Nature de l'activité : elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A1 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C1 - Analyser les conditions de l'opération et son contexte  C3 - Définir une installation ou un équipement à l'aide de solutions préétablies  C10 - Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel	<b>A1</b> : préparation
	<b>T 1-1</b> : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple <b>T 1-2</b> : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution <b>T 1-3</b> : vérifier et compléter si besoin la liste des matériels électriques, équipements et outillages nécessaires aux opérations <b>T 1-4</b> : répartir les tâches en fonction des habilitations, des certifications des équipiers et du planning des autres intervenants
C11 - Compléter les documents liés aux opérations	<b>A5</b> : communication
	<b>T 5-1</b> : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation

## UNITÉ U31 : RÉALISATION D'UNE INSTALLATION

### Contenu :

- lister les outillages, compléter le bon d'approvisionnement, répartir les tâches en fonction des habilitations et en tenant compte des autres intervenants,
- organiser les activités et le poste de travail en tenant compte des aléas,
- poser, façonner, câbler, raccorder, adapter des matériels électriques,
- respecter les contraintes liées à l'efficacité énergétique,
- s'autocontrôler,
- respecter les règles de la santé et sécurité au travail et respecter l'environnement,
- nettoyer le lieu de l'activité et trier les déchets,
- communiquer entre professionnels en expliquant les contraintes techniques, les choix économiques, les choix technologiques et les contraintes de performance énergétique,

- justifier l'état d'avancement de l'opération et remonter les difficultés à la hiérarchie.

Contexte professionnel : un des secteurs d'activités définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

Nature de l'activité : elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A1, A2 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités tâches associées
C2 : organiser l'opération dans son contexte  C4 : réaliser une installation de manière éco-responsable  C12 : communiquer entre professionnels sur l'opération	<b>A1 : préparation</b>
	<b>T 1-1</b> : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple. <b>T 1-2</b> : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution <b>T 1-3</b> : vérifier et compléter si besoin la liste des matériels électriques, équipements et outillages nécessaires aux opérations <b>T 1-4</b> : répartir les tâches en fonction des habilitations, des certifications des équi-piers et du planning des autres intervenants
	<b>A2 : réalisation</b>
	<b>T 2-1</b> : organiser le poste de travail <b>T 2-2</b> : implanter, poser, installer les matériels électriques <b>T 2-3</b> : câbler, raccorder les matériels électriques <b>T 2-4</b> : gérer les activités de son équipe <b>T 2-5</b> : coordonner son activité par rapport à celles des autres intervenants <b>T 2-6</b> : mener son activité de manière éco-responsable
	<b>A5 : communication</b>
	<b>T 5-1</b> : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation <b>T 5-2</b> : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe

## UNITÉ U32 : LIVRAISON D'UNE INSTALLATION

### Contenu :

- réaliser des mesures, des contrôles, des essais,
- interpréter les grandeurs mesurées,
- réaliser des réglages, des paramétrages, en tenant compte de la performance énergétique,
- mettre en fonctionnement l'installation conformément au cahier des charges,
- lever les réserves,
- respecter les règles de santé et sécurité au travail,
- collecter la satisfaction et les besoins du client,
- expliquer les choix technologiques, le fonctionnement de l'installation, les contraintes techniques,
- proposer des prestations complémentaires.

Contexte professionnel : un des secteurs d'activités définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

Nature de l'activité : elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A3 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C5 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation	<b>A3</b> : mise en service  <b>T 3-1</b> : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation <b>T 3-2</b> : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation
C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation	<b>A5</b> : communication  <b>T 5-2</b> : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe <b>T 5-3</b> : conseiller le client, lui proposer une prestation complémentaire, une modification ou une amélioration
C7 : Valider le fonctionnement de l'installation	
C13 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération	

### UNITÉ U33 : DÉPANNAGE D'UNE INSTALLATION

Contenu :

- analyser le fonctionnement de l'installation et les informations relatives au dysfonctionnement,
- poser un diagnostic pertinent et complet,
- identifier, déposer et remplacer le matériel électrique défectueux,
- vérifier le bon fonctionnement après l'opération,
- respecter les règles de santé et sécurité au travail.

Contexte professionnel : un des secteurs d'activités définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

Nature de l'activité : elle correspond plus particulièrement à une tâche professionnelle de l'activité A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C8 : Diagnostiquer un dysfonctionnement	<b>A4</b> : maintenance  <b>T 4-2</b> : réaliser une opération de dépannage
C9 : Remplacer un matériel électrique	

### **UNITÉ U34 : ÉCONOMIE - GESTION**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U35 : PRÉVENTION -SANTÉ - ENVIRONNEMENT**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U4 : LANGUE VIVANTE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U51 : FRANÇAIS**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U52 : HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie et d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n°2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U6 : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **UNITÉ U7 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **UNITÉS FACULTATIVES UF1-UF2**

Elles se réalisent conformément aux textes réglementaires :

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

UF1, épreuve EF1

UF2, épreuve EF2

**Unité facultative de langue vivante :**

L'épreuve attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel.

**Unité facultative de mobilité :**

Cette épreuve vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme.

Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

**Unité facultative d'éducation physique et sportive (EPS) :**

Cette épreuve est définie dans l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel.